



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N°67071/08.2015

L'an deux mille quinze et le douze novembre à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SCHACKIS (Maire).

Date de la convocation et son affichage : 06 novembre 2015

Date d'affichage du PV : 16 novembre 2015

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Présents : Jean-Pierre SCHACKIS, Marcel TRITZ, Claude GUIBON, Marc WEBER, Michel BEYER, Sabine REICHHELD, Jean-Marc WINSTEIN, Olivier HOFFMANN, Thierry KUGEL, Audrey HOFFER, Fanny THIEBAUT-HECKMANN

Absents excusés : /

Pouvoirs : /

Monsieur Marcel TRITZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Générales.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Nomenclature	Code matière	Objet de la délibération
DE_082015_01	5.2	Fonctionnement des assemblées	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente
DE_082015_02	1.6	Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre	Présentation et adoption de l'A.P.D.
DE_082015_03	3.3	Locations	Révision du prix de location des terres communales
DE_082015_04	5.7	Intercommunalité	Modifications des statuts du Syndicat d'Electrification
DE_082015_05	9.1	Autres domaines de compétences des communes	<u>Divers</u> : <ul style="list-style-type: none">- Schéma départemental de coopération intercommunale- Permanences des élections régionales- ...

A la demande du Conseil Municipal, Pascal Holveck, chef de triage patrimonial ONF, a présenté l'aménagement du plan forestier de la forêt de Bust.

Il existe un plan d'actions qui s'établit sur 20 ans. Une rotation des plantations se fait en fonction des parcelles et est également consultable en mairie.

M. Holveck a présenté l'EPC (Etat Prévisionnel des coupes). L'exploitation et l'abattage des coupes se fait à partir du mois de novembre et se termine au printemps avant la montée de la sève dans les arbres. L'EPC est déterminé par la direction de l'ONF et bien sûr, il est tenu compte de l'état de la forêt.

M. Holveck a aussi présenté un devis des travaux de coupes qui a été adopté par le Conseil.

Il insiste sur le trafic des tracteurs en forêt. Il existe des layons qui sont spécialement prévus afin que les tracteurs ne roulent pas n'importe où et détruisent les jeunes pousses.

Le Conseil municipal a demandé à faire une visite de la forêt communale d'1/2 journée guidée par M. Holveck ce qu'il a accepté. Cette visite pourra se faire dès le printemps 2016.

* * * * *

DE 082015 01 : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Vote : 11

Le maire fait lecture du PV de la séance de la réunion précédente. Le PV est approuvé par l'ensemble des conseillers.

DE 082015 02 : Présentation et adoption de l'Avant Projet Définitif

M. BENEDICK, architecte du projet de transformation d'un bâtiment communal en mairie, salle d'activités multiples et bibliothèque, a fait une présentation de l'APD (Avant-Projet Définitif). Après de multiples esquisses, des Avant-Projets Sommaire, c'est désormais le plan définitif du complexe qui a été validé. M. BENEDICK a présenté le fonctionnement de l'ensemble et à répondu aux multiples questions venant du Conseil.

Le montant définitif du complexe s'élève à 1 093 000€ H.T., hors frais annexes (achat du bâtiment, maîtrise d'œuvre architecte, études et diagnostics...). L'APD a été voté par 8 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

Le montant des travaux a également fait l'objet d'un vote.

Résultat : 8 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les subventions.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour le dépôt du permis de construire avec l'ordre de service pour l'architecte. Vote : 8 voix pour, 2 abstentions et une voix contre.

Vu la situation complexe que nous vivons actuellement au niveau des Régions, des Communautés de Communes (cantons), le maire a demandé expressément à ce que figure sur les appels d'offres la mention spécifique, qu'en cas de refus ou de diminution drastique des subventions ou des prêts, la commune pourra stopper le projet sans qu'il y ait des frais à verser aux différents prestataires.

DE 082015 03 : Révision du prix de location des terres communales

Le conseil Municipal avait adopté par un procès verbal en date du 1/10/2010 qu'une révision des fermages des terres communales se ferait tous les 3 ans. Cette révision n'ayant pas été faite en 2013, les tarifs n'ont pas été actualisés depuis le début du bail. La FDSEA a été contacté et certifie qu'il est possible d'adapter le loyer en prenant en compte les variations sur 5 ans. Vu l'augmentation de l'indice de fermage depuis 2010 (98,37)-2015 (110,05) ; soit une variation de + 11,87 % les tarifs pourront par conséquent être ajustés dès 2016. Cette décision sera adoptée lors du prochain conseil.

DE 082015 04 : Modification des statuts du Syndicat d'Electrification

Vote : 11

Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu que le secrétariat est assuré dans les locaux de la CCAB à Drulingen et afin d'éviter les délais de transmission du courrier entre ces deux localités ;

Considérant la délibération du Comité Directeur en date du 15 avril 2015 adoptant la modification de l'article 6 des statuts, article fixant le siège du syndicat ;

Considérant que tous les autres articles des statuts demeurent inchangés, le Maire informe les membres du conseil municipal de la proposition de modification des statuts afin de transférer légalement le siège du syndicat de la Mairie de Diemeringen au 6, rue de Weyer à Drulingen.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve** la modification de l'article 6 des statuts.

DE 082015 05 : Divers

- M. MATHIA nous a soumis un dossier sur le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Le projet a fait l'objet de 7 abstentions, 3 voix contre et 1 voix pour.
- Un plan de présence des élus pour permettre un bon déroulement des élections a été mis en place.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée pour le 9 décembre 2015.